



## Sommaire

## SPECIAL CESER

*Séance plénière du 7 avril 2014*

*Des dossiers sous contrainte budgétaire*

Edito .....p.1

Plan Climat Energie Territorial Régional (P.C.E.T.)

**F. Le Loarer** .....p.2

Plan Bâtiment Durable Breton (P.B.D.B.)

**C. Ferreira** .....p.3/4

Mission d'information et d'évaluation sur le tourisme

**T. Leneveu** .....p.4/5

Politique territoriale

**J.E. Coatrieux** .....p.5/6

Avenant n°2 au Contrat de plan Etat-Région

**S.Creach** .....p.6



**EDITO de**  
Patrice BOUDET  
Responsable du  
Groupe C.G.T.  
du CESER

S'il y avait un fil conducteur à retenir de cette réunion du Ceser et ses 5 points à l'ordre du jour, ce serait « **On a de bonnes idées mais on n'a pas les moyens de les mettre en œuvre...** ». Résumé certes un peu fort, mais illustrateur de l'examen des dossiers qui nous sont soumis.

**Autre aspect, et non des moindres, c'est celui de l'emploi découlant des mises en œuvre des politiques territoriales.** Qu'il

s'agisse du Plan climat énergie territorial et ses actions qui doivent tendre à réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les ressources énergétiques non carbonées, ou qu'il s'agisse du Plan bâtiment durable, on n'a pas la visibilité sur ces sujets.

C'est pourquoi, pour la CGT, il est important de pouvoir lier les actions régionales et leur impact pour l'emploi en Bretagne, en terme de volume et de qualité. Nous l'avons dit dans les déclarations et aussi fait inscrire dans les avis du Ceser.

La question centrale de l'emploi dans les politiques publiques, fussent-elles régionales, doit être permanente. Or, au delà d'un affichage imprécis, on a du mal à en mesurer les retombées. Les différents Pacces et crédits accordés en son nom sont pourtant significatifs .....

L'austérité prônée au plus haut niveau de l'Etat, au seul but de réduire la dette publique a déjà produit ses premiers effets. Outre la réduction budgétaire aux collectivités (voir Rapid info n°436 de janvier 14), l'annonce d'une prolongation d'un an du CPER

2007/2013 sur 2014 sans abondement supplémentaire, illustre bien cette politique de court terme. En fait, on va faire sur 8 ans ce qui était prévu sur 7, mais de plus, on s'oriente vers un contrat de plan 2014/2020 qui ne prendra effet qu'en 2015 donc sur 6 ans. De là à penser que les financements inhérents ne soient que sur 6 exercices au lieu de 7, c'est certes subjectif mais pas impossible.

**Pour la CGT, seules les mobilisations peuvent peser sur les choix. Dans la rue et dans les entreprises.**

**L'appel du 1<sup>er</sup> Mai en est l'occasion.**

Comme le dit le communiqué commun du 11 avril, « .... Avec les journées d'actions du 15 mai dans la Fonction publique, du 22 mai pour les Cheminots, du 3 juin pour les retraités et des initiatives revendicatives sous des formes diverses dans de nombreuses entreprises, ce 1er mai est une étape et un moteur pour amplifier la mobilisation des salariés...

...Le gouvernement et le patronat aggravent l'exploitation des salariés à travers de nombreuses mesures en faveur du patronat, comme celles contenues dans le « Pacte de responsabilité ». Le coût du travail est un faux débat, ce qui nous coûte c'est le capital...

...Les aides publiques accordées aux entreprises doivent être remises à plat et évaluées en fonction de leur efficacité économique et sociale... »

**Rendez-vous le 1<sup>er</sup> Mai dans de puissantes manifestations et amplifions partout, dans l'unité syndicale la plus large possible, le rapport de force apte à inverser les choix actuels et gagner des revendications pour les salariés, les privés d'emploi et les retraités.**

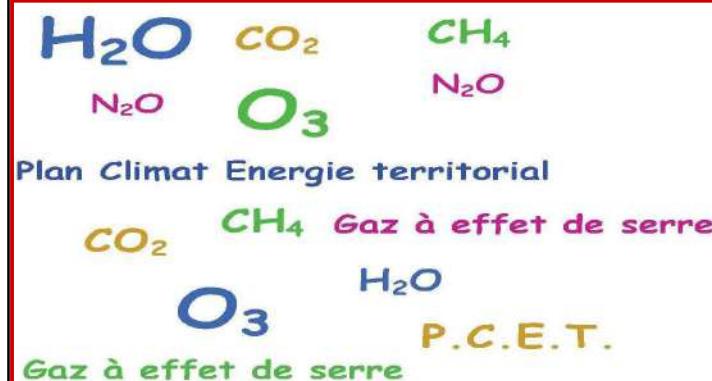
16 avril 2014

# Plan CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL REGIONAL (P.C.E.T.)

Intervention de Françoise Le Loarer



La CGT accueille favorablement la démarche de la Région, qui au travers de ce « Plan Climat-Energie territoire » s'inscrit dans un scénario volontariste de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Alors même que la dernière conférence environnementale, organisée par le précédent gouvernement, a délibérément exclu le secteur des transports, celui-ci figure en bonne place dans ce document.

Pour la CGT, les enjeux de transformation des modes de transport, tant de marchandises que de voyageurs, demeurent extrêmement importants au regard des enjeux de développement durable et de protection de l'environnement. Les questions du transport ferroviaire de voyageurs, comme les questions de multimodalité du transport de marchandises, demeurent dans un contexte législatif qui ne donne pas un signe positif vers une durabilité des transports avec la suspension de l'écotaxe poids lourds ainsi que la généralisation des 44 tonnes en 2013. En Bretagne, comme le rappelle très justement le document, le secteur des transports est un des principaux émetteurs, avec 25 % des émissions de GES et 34 % de la consommation d'énergie régionale.

Pour la CGT qui travaille depuis plusieurs années autour du concept de **développement humain durable**, il y a nécessité d'associer développement économique, réponse aux besoins sociaux, respect de l'environnement avec une conception renouvelée de la démocratie sociale et citoyenne.

Il nous paraît impossible de répondre aux enjeux environnementaux sans réduire les inégalités économiques et sociales qui, dans notre région, se creusent, si l'on se réfère aux indicateurs figurant dans le dossier sur la Politique Territoriale que nous examinons également aujourd'hui.

Pour autant, ce PCET ne trouvera toute crédibilité que s'il est assorti de moyens humains et matériels à la hauteur

de ses ambitions. **En ce sens, la Cgt regrette l'absence d'objectifs chiffrés dans ce PCET et singulièrement sur le volet emploi.**

La CGT votera l'avis mais elle tient à apporter plusieurs remarques :

- Ce plan nécessite de mieux développer les modalités de suivi de l'impact emploi que les mesures décidées vont avoir. Partout où c'est possible, il est important de pouvoir lier les actions régionales et leur impact pour l'emploi en Bretagne en terme de volume et de qualité. Cela permettrait aussi d'alimenter les GPEC Territoriales qui se développent, à l'aide d'éléments structurants. La CGT propose aussi de suivre le besoin de formations qualifiantes. La fiche 25, en rapport avec les Contrats d'Objectifs Emploi Formation est l'une de celle qui devrait rapidement disposer d'indicateurs à cet égard.
- Alors que la qualité de l'air se dégrade, y compris dans notre région, nous approuvons pleinement la position affichée dans l'avis à ce sujet. Exclure la qualité de l'air du plan est incompréhensible alors même que ce PCET n'est que la déclinaison opérationnelle du SRCAE.
- Sur le volet TRANSPORTS, comme cela été fait lors de l'élaboration du Plan Régional d'Action Logistique, ce PCET est l'occasion pour la CGT de rappeler plusieurs problématiques : celle de la sous tarification actuelle du transport de marchandises et notamment routier, sur fond de dumping social ; le coût des péages ferroviaires ; les investissements nécessaires pour la réalisation des projets de Pôles d'échanges multimodaux ainsi que des infrastructures logistiques Fret ; la problématique du nœud ferroviaire de Rennes ; la question de la mutualisation des moyens tant à la SNCF, entreprise intégrée, qu'avec les autres opérateurs ; l'emploi et la formation aux nouveaux métiers de la logistique.
- La CGT regrette que ce PCET n'insiste pas assez sur les enjeux fonciers, tels que l'étalement urbain qui contribue fortement aux déplacements par l'automobile, la nécessité de densifier les centres villes qui au contraire favorisent les modes de transports alternatifs. De la même façon, le développement de zones industrielles et commerciales en bordure des grands axes alors que des friches industrielles se multiplient dans les villes ne favorisent pas les modes alternatifs « au tout voiture ».

# Plan BATIMENT DURABLE BRETON (P.B.D.B.)

## Intervention de Corine Ferreira



Le rapport d'étape sur le Plan Bâtiment Durable Breton qui nous est présenté aujourd'hui, résulte d'une réflexion collective initiée et pilotée à partir d'avril 2013 par le Conseil régional avec l'ensemble des acteurs de la filière, à la suite des assises de la construction durable d'octobre 2012.

En premier lieu, La CGT, tout comme le CESER, s'étonne que le logement social n'apparaisse que dans les annexes du plan alors que la vétusté du parc immobilier locatif dans ce secteur devrait conduire à une action spécifique en direction des bailleurs pour améliorer les conditions de vie des populations logées et qui sont les plus concernées par les coûts liés à la consommation d'énergie, comme l'a souligné la dernière étude du CESER.

La CGT partage aussi l'avis du CESER, concernant l'analyse de l'importance des mutations économiques, sociales et environnementales, intervenant dans le domaine du bâtiment et de la construction et souscrit à la nécessité de rechercher des solutions innovantes, tant techniques qu'opérationnelles, tout en recherchant des réponses financières mesurées.

La filière du bâtiment en Bretagne est une filière qui subit la crise depuis déjà plusieurs années.

Par conséquent, il est nécessaire d'y consacrer des moyens, car pour nous, l'investissement d'aujourd'hui fera les emplois et la qualité de vie de demain des Bretons.

La nécessité impérieuse de développer et de soutenir la filière du bâtiment va à notre sens de pair avec la nécessité absolue de s'atteler au plus vite au défi énergétique majeur qui nous attend pour les décennies à venir.

Pour la CGT, si l'aspect économique du plan dédié à cette filière est capital, il n'en reste pas moins vrai que celui-ci s'inscrit aussi dans une vision durable, sociale et sociétale et qui se doit d'être déployée sur tous les territoires de notre Région, afin que tous les habitants puissent en tirer bénéfices, bien-être et bien vivre. Ceci dans l'intérêt collectif de notre Région.

### Des interrogations sur la gouvernance et les financements :

Compte tenu des enjeux et des moyens à mobiliser, la CGT pose la question de la gouvernance et des financements à mobiliser.

Des débuts de réponses sont avancées avec le tiers-financeur et l'expérimentation de la SEMPI à Brest. Dans l'attente d'en apprécier les résultats, il est bien difficile d'avoir un avis objectif sur la mise en œuvre de ces actions.

Ainsi, au regard des enjeux énergétiques, écologiques, sociaux et économiques qu'il engendre, la CGT pense que la gouvernance et le financement de ce plan doivent être sous maîtrise publique comme par exemple en Picardie. En créant un « Service Public de l'Efficacité Energétique » avec la mise en place d'une Régie, opérateur de services et de financement afin d'accompagner les Picards à la transition énergétique, le Conseil régional garde la maîtrise de son plan pour en garantir l'efficacité et l'efficience. La Bretagne pourrait s'en inspirer.

### Développer l'emploi :

Des chiffres précis sont annoncés en terme d'emploi, à savoir 15 000 ETP d'ici à 2020. Nous considérons que ces objectifs ne sont pas suffisamment ambitieux au regard de la situation de dépendance énergétique de la Région qui nécessite la mise en place d'un grand chantier de rénovation durable et écologique de la grande majorité du bâti breton particulièrement « énergivore » .



Développer l'emploi est une ambition que nous partageons. Il s'agit de créer des emplois pérennes, seuls capables de rendre cette filière attractive pour les jeunes, les demandeurs d'emploi ainsi que les salariés désireux de se réorienter.

Or cet objectif n'est pas suffisamment précis quant à la nature et à la qualité des emplois envisagés. Pour la CGT, les entreprises bénéficiant des dispositifs spécifiques au développement de la filière doivent, pour le moins, appliquer les conditions contenues dans la charte de la qualité de l'emploi mise en place au plan régional.

La commande publique doit, quant à elle, être exemplaire dans le sens où elle se doit d'être exigeante sur le choix

des entreprises à qui elle confiera les marchés notamment sur la qualité des emplois.

#### **Formation professionnelle :**

Le PBDB annonce, du fait de l'évolution rapide des techniques, une nécessité de déployer la recherche et développement dans ce secteur et d'organiser un recyclage régulier des techniques professionnelles des salariés du bâtiment, d'où un impact fort sur la formation continue.

Prévoir un plan de formation en lien avec les professionnels, compte tenu de ces évolutions, est donc une démarche cohérente si elle s'appuie aussi sur les représentants des salariés dans les entreprises et dans les territoires par la mise en place de GPEC permettant de bâtir un plan de déroulement de carrière intégrant la valorisation des compétences des salariés formés aux nouveaux métiers avec des perspectives de reconnaissance des qualifications trop souvent absentes dans ces professions.

La Responsabilité Sociale des Entreprises est ainsi engagée car la formation professionnelle en entreprise nécessite d'une part un dialogue social de qualité et d'autre part la mise en œuvre concrète des plans de formation.

Si un travail d'information sur les métiers du bâtiment est à mener en direction de la population, l'attractivité de cette filière passera, avant tout, par des salaires décents, l'existence de bonnes conditions de travail, d'évolution de carrières et d'offres de formation diversifiées, plus généralement par un effort porté sur la qualité des emplois proposés.

Le Plan Bâtiment Durable Breton prévoit la formation des formateurs aux nouvelles technologies mais il est tout aussi important que soit mise en place une formation pédagogique en direction des tuteurs qui accompagnent les nouveaux salariés dans les entreprises.

La région étant le principal financeur de la formation professionnelle, elle se doit de veiller à la stabilité des métiers des formateurs, trop souvent précaires, ce qui passe par une politique de financement public pérenne elle aussi.

Nous avons bien noté que le rapport qui nous est présenté est un rapport d'étape qui sera amené à évoluer. La CGT y sera attentive

## **Mission d'information et d'évaluation sur le tourisme**

### **Intervention de Thierry Leneveau**



Ce rapport qui, au demeurant, est d'une bonne qualité, notamment sur l'état des lieux, développe aussi un argumentaire en faveur de la clarification des rôles et missions de chaque échelon territorial. La région plaide ainsi pour une décentralisation totale des compétences tourisme, avec un rôle de chef de file dévolu à la région permettant une véritable complémentarité et synergie des politiques touristiques en Bretagne.

Toute aussi pertinente que soit cette réflexion, il n'en demeure pas moins vrai que la politique régionale en matière de tourisme est intégrée aux dispositifs nationaux de développement du tourisme et plus largement d'aménagement du territoire, soucieux du maintien, pour la population locale, de services et activités de proximité. Or, nous ne retrouvons pas dans le document, les orientations en synergie avec le schéma et la politique de développement touristique nationale.

Même si la Bretagne a une forte notoriété spontanée sur le marché français, il n'en est pas de même en ce qui concerne le marché international, exceptés les pays limitrophes. Cela nous fait dire que cette évaluation se limite à la logique de marché national, alors que c'est notamment sur le marché international que la région a perdu de l'activité et de l'attractivité.

Le rapport reste sur une approche très générale des questions liées, par exemple, à la baisse de fréquentation touristique estivale. Le document omet d'ailleurs, dans le constat d'une reprise en 2013, d'y inclure l'effet météo de l'été ensoleillé qui a contribué à augmenter le taux de départs spontanés des publics, qui n'avaient pas l'intention pour des raisons économiques de partir en vacances (sondage printemps 2013). D'ailleurs, l'analyse de la saison, d'un point de vue national, a permis de constater que ce sont les régions de la Bretagne et la Normandie, pour des raisons de proximité des pôles urbains qui ont le mieux profité de ces départs spontanés. Cet élément doit être pris en compte car les conclusions peuvent être différentes, notamment sur les motivations de destinations.

La CGT tient d'ailleurs à signaler la baisse importante et progressive du taux de départ en vacances et des durées des séjours depuis plusieurs années, impactant essentiellement les classes modestes de notre pays. L'aspect économique, et la baisse du pouvoir d'achat sont les raisons essentielles aux non-départs en vacances. Dans ce contexte national, il n'est donc pas étonnant de constater une diminution d'activité touristique estivale en Bretagne.

Il est aujourd'hui essentiel, de mieux valoriser l'offre de tourisme social, dont le fondement est bien de favoriser l'accès aux vacances pour tous, avec une réelle valeur culturelle. Le tourisme social en Bretagne représente envi-

ron 400 établissements d'accueil pour les familles. Ces équipements sont, pour un certain nombre, en difficulté économique et constituent, notamment en secteur rural, des acteurs essentiels de l'économie locale. La CGT propose un financement partagé entre la Région et les comités d'entreprises pour le maintien et l'acquisition d'un patrimoine social et mutualisé.

Si le poids économique du tourisme est évalué à 8% du PIB breton, il faut signaler qu'il s'agit de l'incidence directe, et que l'incidence indirecte est bien plus importante. L'économie du tourisme est comme un iceberg, c'est la partie non visible qui a le plus de poids.



En ce qui concerne l'emploi, dans le secteur du tourisme, la CGT tient à rappeler que le caractère saisonnier des emplois, avec des conditions de travail parfois difficiles pour les salariés, ne favorise pas l'attractivité pour ces métiers.

Ainsi, il semble nécessaire de pérenniser les emplois dans le secteur touristique et d'en améliorer l'attractivité. Cela passe par des innovations sociales et une recherche de complémentarité, en termes de compétence, d'organisation du travail, mais aussi une véritable sécurisation des parcours professionnels et de reconnaissance des qualifications.

En ce sens, le contrat CDI EF engagé par l'UBHPA, alliant emploi et cursus de formation qualifiante et mise en place par un partenariat innovateur AFPA/université Rennes 2 de saint Brieuc, et débouchant sur un DU, est un exemple intéressant à déployer.

Ce n'est pas la seule piste de complémentarité car d'autres innovations sont possibles en travaillant sur des logiques station/cité ou encore sur une plus grande collaboration entre le secteur culturel et touristique.

Pour exemple, en Rhône Alpes, en partant de l'idée que, pour développer un tourisme et des services de qualité, il faut des emplois qualifiés, un travail a été engagé en lien avec les professionnels et représentants des salariés de ce secteur pour construire un véritable parcours de formation et créer de nouveaux débouchés. C'est ainsi qu'il a été possible de conjuguer les métiers de l'hôtellerie et de la restauration, en difficulté de recrutement, et ceux de la petite enfance, de l'animation et de la maintenance en développement.

D'autres expérimentations existent et mériteraient d'être recensées et analysées pour trouver une déclinaison bretonne tenant compte des réalités et besoins du territoire et porteuses d'innovations sociales. C'est aussi cela le tourisme des 4 saisons.

## Politique territoriale

### Intervention de Jean Edmond Coatrieux



#### La CGT soutient les réserves et interrogations exprimées par l'avis du CESER sur les propositions du conseil régional.

S'agissant d'un dossier stratégique pour la région sur la période 2014-2020, les éléments fournis à la réflexion du CESER auraient nécessité davantage de réflexions et d'échanges sur l'ensemble des propositions de ce bordereau.

En effet, si dans la préparation de cette nouvelle contractualisation avec les pays, les notions d'équité territoriale, d'équilibre entre les territoires ont constitué l'essentiel des débats, il n'en reste pas moins que le choix des indicateurs qui détermine une stratégie n'est jamais neutre et devrait être le résultat d'une démarche partagée par l'ensemble des acteurs qui participent à la vie de la région. Cela ne semble pas être le cas ici.

Les indicateurs retenus ici confirment les déséquilibres constatés par un grand nombre d'études, depuis plusieurs

années maintenant, concernant l'accroissement des inégalités territoriales en Bretagne.

Ils mettent en évidence le désengagement de la puissance publique dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire volontariste et ambitieuse au profit du saupoudrage de subvention publique dans le cadre de la diminution des budgets publics.

Dans ce contexte, le Pacte de responsabilité, qui prévoit 20 milliards d'économies sur les dotations aux collectivités territoriales, ne fera qu'aggraver la situation de ces territoires.

Tous les éléments le démontrent, la création de métropoles ne peut constituer une réponse à l'élaboration d'un aménagement harmonieux et solidaire des territoires. Au contraire, ces métropoles accélèrent le phénomène de désertification constaté en agglomérant en leur sein l'ensemble des services et des moyens financiers pour leur développement.

La question de la localisation des emplois, de leurs qualités, des salaires et revenus, constituent des éléments essentiels de la capacité de développement des territoires. Ce n'est pas par hasard que les territoires, à faible revenu, disposent du plus faible taux de capacité d'intervention des collectivités.

Ces enjeux nous ramènent à la responsabilité sociale et territoriale des entreprises sans lesquelles, l'intervention régionale ne se limitera qu'à l'accompagnement de la désertification et la précarisation des territoires bretons.

## Contrat de plan Etat-Région Intervention de Stéphane CREACH



L'objectif des futurs contrats de plan Etat-Région, 2014/2020, est de "renforcer la compétitivité et développer une économie durable au service de l'emploi, au service de l'égalité des territoires".

Le mot « compétitivité » est malheureusement singulièrement utilisé à tort et à travers sans qu'il y ait, pour le moins, un point d'accord sur cette notion même et sur les contours permettant de la mesurer.

En présentant l'année 2014 comme une année de « transition », le questionnement légitime de la CGT est guidé par son analyse des choix actuels de l'Etat teintés d'une logique d'austérité qui étouffe les peuples d'Europe et bien évidemment celui de France.

Une année de « transition » ne peut se solder par une année blanche!

En termes de financement, bien sûr, mais également en logique politique des priorités accordées ou non à la réponse aux besoins sociaux d'une très large majorité de la population.

Déjà interrogatif sur les négociations à venir à partir des thématiques retenues pour l'articulation des CPER, le mandat CGT, confié par ses syndicats, ne consiste certainement pas à se fondre dans une logique libérale qui semble convenir à de nombreux acteurs aujourd'hui que la finance n'effraie plus.

Or, les choix de société et la manière d'y répondre n'ont pas quitté le devant de scène, et les résultats aux élections municipales du 23 mars sont un témoignage cinglant des conceptions qui s'opposent.

Puisque opposition il y a.

Que l'on réponde aux préoccupations sociales, environnementales, démocratiques, ou non, prioritairement, ou que

l'on réponde d'abord à la bonne fortune de quelques-uns, dépend pour beaucoup d'un mieux vivre ensemble.

Or, nous voyons très clairement que les propositions gouvernementales sont avant tout tournées, non vers les entreprises, comme il est usant d'entendre, mais vers celles et ceux qui les dirigent et plus particulièrement leurs actionnaires.

Ainsi, le Pacte de responsabilité du Président de la République reçoit en réponse, de la part du dirigeant du Medef, un positionnement que nous pourrions résumer de cette façon: « Après moi le déluge ».

La position patronale est « gargantuesque » de l'utilisation de fonds publics avec une obscène propension à ne vouloir rendre de compte à personne.

La financiarisation des entreprises est incompatible avec l'absolue nécessité de l'économie réelle qui est la seule à pouvoir se prévaloir de la notion de développement durable.

Le nécessaire ressaisissement des femmes et des hommes de progrès sera révélateur ou pas des choix qui placent les individus au centre des préoccupations.

C'est pour la CGT une donnée incontournable et nous ne pouvons faire abstraction dans la situation bretonne des mêmes enjeux autour du Pacte d'avenir et de son suivi.

Force est de constater que l'avis proposé est très largement plus riche que le bordereau lui-même.

**La CGT partage les éléments et l'analyse proposés dans l'avis du CESER sur l'avenant qui est soumis à la délibération de cette assemblée.**

Le vote CGT s'effectuera ainsi pour cet avis et ses observations.

### Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional C.G.T. [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) puis CESER puis Les avis du CESER